

Conseil Municipal du 25 janvier 2018

Intervention de Séverine Charpentier au nom du groupe municipal « La Côte Saint André pour tous »

Point 4 : mise à disposition des locaux du château pour l'école Primevère.

En lien avec ce point et plus globalement, j'aimerais relater des pratiques qui s'installent insidieusement et qui pourtant relèvent de vos responsabilités d'élus.

Tout récemment, quelle scandaleuse surprise que de constater, lors des vœux, la distribution en main propre, de tracts promotionnels, pour l'association Primevère. Nous n'avons pas lu dans la convention, qu'il y avait un engagement marketing entre la municipalité et cette école privée !!!

Auparavant, durant le mois de décembre, toutes les personnes fréquentant la cour de la Mairie, ont découvert un panneau d'information sur la provenance de très beaux sapins offerts par une entreprise pépiniériste. Merci beaucoup pour ce don, mais ce panneau est bien un panneau publicitaire.

Je continue. Sur le bulletin municipal du mois d'octobre 2017, apparait un article d'une demi page valorisant une entreprise privée, accompagnatrice de l'activité économique du territoire, et générant elle-même des emplois soit.

Sauf qu'en bas d'article, on se surprend à lire que des expertises sont proposées dans ses locaux... Il nous semble qu'il n'ait jamais été acté que le bulletin municipal puisse accueillir des encarts publicitaires privés.

Si tel était le projet, le Conseil Municipal devrait y être favorable et devrait en définir les tarifs...

Le savez vous Mesdames et Messieurs les élus ? En droit, ces pratiques sont répréhensibles.

Il est urgent de vous ressaisir, de retrouver une ligne de conduite et d'agir dans les limites de vos fonctions.

Merci